

REGLEMENT BASE DE VITESSE DE BREST

Nom de l'évènement : **Base de Vitesse de Brest –**

Dates : **du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018**

Lieu : **Rade de Brest**

Autorité Organisatrice : **Association West Team**

Il est préalablement exposé:

La BASE DE VITESSE de BREST est un événement organisé par l'association WEST TEAM qui a pour objet la promotion des sports de glisse, association dont le siège social est fixé 76 rue de SIAM - 29200 BREST.

L'acceptation du présent règlement de la BASE DE VITESSE constitue un engagement sans réserve du candidat aux conditions générales de ce règlement et de son engagement pour participer aux manifestations organisées par l'association WEST TEAM.

1. **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION ET AVERTISSEMENT**

Tel que précisé ci-dessous, l'inscription à la base de vitesse est liée à l'acceptation du règlement et l'évènement est ouvert du 31 décembre au 31 décembre de l'année suivante.

- 1.1 L'évènement est ouvert à tous les supports étant en capacité de réaliser un « run » de 500m en rade de Brest. La constitution d'un classement par catégorie ne se fait qu'à la condition d'avoir **au minimum 10 inscrits** dans ce support. **Cette participation ne se fait que dans le cadre d'une pratique loisir, libre et habituelle du pratiquant, cette animation n'est en rien à l'origine d'une décision de se rendre sur l'eau naviguer, ni même de celle d'une quelconque prise de risque exagérée. Le pratiquant ou son responsable légal (autorisation parentale à signer en parallèle) doit se renseigner de la météo par tout moyen, force du vent, des rafales qui peuvent dépasser deux à trois fois le vent moyen annoncé, taille de la houle, températures etc. avant de se mettre à l'eau. La base de vitesse est une animation ouverte 10 mois sur 12 en continu, et en aucun cas l'organisation n'émet d'alertes à ne pas naviguer ou autre forme de recommandation. C'est bien à l'utilisateur de cette animation de jauger, à son habitude de pratique, les risques qu'il prend en se rendant sur l'eau.**
L'organisation recommande fortement le port du casque, d'un gilet de flottabilité additionnel, et bien sur d'une combinaison néoprène adaptée à la saison.
Il est recommandé de bien regarder sous le vent avant de descendre son lit, ou de vérifier la présence ou non d'un autre pratiquant avant d'entamer une manœuvre.
- 1.2 Tout individu ou équipage souhaitant s'inscrire le fait à partir du site <http://www.basevitessebrest.com/> dans la rubrique inscription. **Il prend connaissance des présente avant de s'engager à participer et accepte sans réserve les terme du présent règlement.**
- 1.3 Les concurrents souhaitant participer à « La Base de Vitesse » se déclarent **aptes physiquement à la pratique des sport nautiques** ; la participation à cette animation se faisant dans le cadre de votre pratique personnelle, aucun certificat n'est réclamé.
- 1.4 La gratuité de l'activité base de vitesse ne s'applique qu'aux coureurs mineurs ayant préalablement rempli **l'autorisation parentale**, sans quoi l'inscription n'est pas validée manuellement par l'organisation.
L'autorisation parentale est à remplir sur le site <http://basevitessebrest.com/documents/autorisation-parentale.pdf> et à retourner signée du tuteur légal du mineur.

2. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants, sauf les mineurs néanmoins soumis à autorisation parentale préalable :

Classe	Adhésion Association West Team
Toutes classes	15 € par année civile

La caution en cas de prêt de GPS est à gérer avec les points de dépôt que sont les clubs, les magasins spécialisés et le pôle France voile. Elle est généralement de 100 € non encaissée. Le paiement des droits d'inscriptions se fait en ligne à l'aide d'un compte « Pay Pal » (sans inscription préalable), renouvellement annuel sauf contre ordre du participant directement chez PayPal. Le renouvellement du paiement entraîne de facto l'adhésion pour un an complémentaire et consentement aux conditions générales d'utilisation présentes à ce moment la en ligne sur le site de base de vitesse.

3. PROGRAMME

3.1 Inscription

Sur le site internet de la base de vitesse de Brest : <http://www.basevitessebrest.com/>

3.2 Jours de participation

Voir préambule– ouverture 10 mois sur 12. Le participant doit se munir d'un gps (ceux disponible ou tout autre moyen capable d'extraire une trace .gpx)

4. REGLEMENT DE « LA BASE DE VITESSE »

4.1 Un exemplaire du présent règlement sera disponible dans chacun des magasins partenaires.

4.2 Interdictions

Tout engin propulsé par autre chose qu'une rame ou le vent

4.3 Les concurrents en tête de leurs classements respectifs sont susceptibles de subir un contrôle de poids liés à leurs catégories d'inscription, selon leur bonne volonté (pas d'obligation), règlement basé sur le fairplay et la bonne foie des participants.

4.4 Les traces doivent être effectuées sur la rade de Brest au cours de la période évoqué ci-dessus. Roscanvel est bien inclus dans la zone, ainsi que toutes les ramifications des rivières que sont l'aulne ou encore l'Elorn.

4.5 Le parcours est désormais libre : run de 500m réalisé dans la rade de Brest (voire zone évolution en annexe).

4.6 Soixante-trois GPS sont répartis dans les magasins ou clubs partenaires évoqué au point 8 de ce même règlement.

5. CLASSEMENT & CATEGORIES

La remise des prix de la base de vitesse se fera courant janvier de l'année suivante.

Les trois premiers de chaque catégorie seront alors primés suivant les dotations reçues par les partenaires aux cours de l'année, avec la contrainte des 10 classés par catégorie.

6. DECISION DE COURIR

La décision d'un participant de se rendre sur la rade de Brest afin d'établir un record relève de sa seule et unique responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à l'animation le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel), car il s'agit bien d'une animation fédératrice de pratiquants exerçant de manière habituelle leur sport sur plan d'eau ouvert, et l'animation Base de vitesse de Brest n'est en rien responsable de la décision d'aller sur l'eau ou non, et éventuellement de prendre des risques exagérés.

7. La trace GPS sera reconnue par le logiciel dans les conditions suivantes :

Le traitement des traces pour l'édition 2016 étant totalement informatisé, ces dernières seront à télécharger sur le site internet de la base de vitesse de Brest, sous le format GPX avec un nom de fichier simple, sans accent, ni espace, ponctuation respectant bien l'extension .Gpx. L'organisation n'est pas responsable d'une perte de données.

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Association West Team par mail: basebrest@gmail.com

76 rue de Siam 29200 Brest.

Ou l'un de nos magasins et clubs partenaires :

[Notik](#) - 50 Rue des Mouettes, 29100 Brest Tel : 02 98 43 81 82

[Magic Surf](#) - 31 Rue Yves Collet, 29200 Brest. Tel : 02 98 44 95 88

[Swelladiction](#) - 415 rue des Sternes, 29200 Brest. Tel : 02 98 34 19 61

[Side Shore](#) - 100 Rue des Mouettes, 29200 Brest Tel : 02 98 46 71 85

[Direct Sailing](#) - Rue Monjaret de Kerjégu, 29200 Brest, France Tel : 02 98 46 22 21

[Société des régates de Brest](#) - Port de Plaisance du Moulin Blanc, 29200 Brest, France

[USAM](#) - Port de Plaisance du Moulin Blanc, 29200 Brest, France

[Crocodiles de l'Elorn](#) - Port de Plaisance du Moulin Blanc, 29200 Brest, France

[Club Kayak Brest](#) - Port de Plaisance du Moulin Blanc, 29200 Brest, France

[CMNB](#) - Port de Plaisance du Moulin Blanc, 29200 Brest, France

[Rade sud-est](#) via club de Rostiviec

[Ecole Navale](#) via club de Roscanvel

Annexe zone évolution :

